



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- Josiane MARTIN
Directrice générale des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil départemental du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Commission permanente

<i>Séance du 7 septembre 2015</i>	5
---	---

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES

N°2015-526 du 7 septembre 2015

Délégation de signature à la directrice générale des services départementaux et aux directeurs généraux adjoints.....	23
---	----

N°2015-536 du 11 septembre 2015

Délégation de signature aux responsables des services départementaux. Pôle administration et finances Direction des affaires juridiques	24
---	----

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ

N°2015-529 du 9 septembre 2015

Modification de l'arrêté n°2015-026 du 28 janvier 2015 concernant l'agrément du multi accueil privé interentreprises Kid'S Cool, 1, avenue du Maréchal-de-Lattre-de Tassigny à Fontenay-sous-Bois.....	25
---	----

N°2015-530 du 9 septembre 2015

Modification de l'agrément n°2012-441 et de l'agrément n°2010-023 concernant le multi accueil interentreprises privé, géré par l'association La Maison Kangourou, 5, avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne.....	26
---	----

N°2015-531 du 9 septembre 2015

Agrément de la micro crèche Les Mini Kids, 137, rue du Professeur-Milliez à Champigny-sur-Marne	27
--	----

N°2015-532 du 9 septembre 2015

Agrément du multi accueil privé interentreprises Babilou, 10, rue du Nouveau-Bercy à Charenton-le-Pont	28
---	----

N°2015-533 du 9 septembre 2015

Agrément du multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles, 10 bis, rue des Laitières à Vincennes.....	29
---	----

N°2015-534 du 9 septembre 2015

Agrément du multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles, 3, rue Édouard-Vaillant à Champigny-sur-Marne	30
--	----

SERVICE PROJETS ET STRUCTURES

PRIX DE JOURNÉE D'ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

N°2015-527 du 9 septembre 2015

Foyer d'hébergement de l'association AMIS, 3 bis, rue André-Tessier à Fontenay-sous-Bois...	31
---	----

N°2015-528 du 9 septembre 2015

Foyer d'accueil de jour n°1 de l'association AMIS, 153, boulevard Aristide-Briand à Champigny-sur-Marne	33
--	----

N°2015-537 du 15 septembre 2015

Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé départemental
par la société Expansiel Promotion, en vue d'installer un bureau de vente nécessaire
à la commercialisation des logements neufs, sur un terrain cadastré T 36,
27, avenue Hoche à Ivry-sur-Seine 35

*Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil départemental de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L. 3131-3/D. n°93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Commission permanente

Séance du 7 septembre 2015

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI _____

Service développement des entreprises et de l'emploi

2015-11-48 - Renouveau du soutien financier aux porteurs de projets pour la poursuite des actions ressources humaines : « Plateformes ressources humaines » dispositif régional. Conventions.

Comité de bassin d'emploi Sud val-de-marnais	41 000 €
Maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne	25 000 €
Communauté d'agglomération du Val de Bièvre	10 000 €

2015-11-49 - Subvention de 27 000 euros à l'association Comité de bassin d'emploi du sud val-de-marnais (CBE). Convention 2015.

DIRECTION DE L'HABITAT _____

Service aides individuelles au logement

2015-11-20 - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs « Activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale » avec l'État et Soliha Est Parisien (Solidaires pour l'Habitat). Subvention de 21 855 euros.

2015-11-21 - Fonds de solidarité habitat (FSH) - Convention avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour l'année 2015.

2015-11-22 - Remises gracieuses de dettes (13 359,06 euros pour 11 dossiers) dans le cadre des aides à l'accès au logement ou au maintien dans les lieux. 2^e trimestre 2015.

DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS _____

Direction adjointe chargée des stratégies de déplacement et des développements de réseaux

2015-11-45 - Grand projet 3 du contrat de projet État-Région 2007-2013. Requalification de l'avenue Jean-Jaurès à Ivry-sur-Seine. Approbation de la convention de financement avec la Région Île-de-France.

Direction adjointe chargée de la voirie et des territoires

2015-11-50 – Offre de concours financier de la société immobilière Icade au Département (100 000 euros) pour la création d'un carrefour à feux au croisement de la RD 126, de la rue des Tilleuls et de la rue Juliette-Drouet à Fresnes.

Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier

2015-11-23 - Intégration du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans les signataires du contrat de bassin « Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne 2010-2015 ».

2015-11-27 - Marché avec le groupement d'entreprises Sade/EHTP. Travaux sur les ouvrages du réseau d'assainissement départemental impactés par les grands projets de transport : Tramway T9 à Ivry-sur-Seine.

2015-11-28 - Marché avec le groupement d'entreprises SAT/HP BTP. Travaux sur les ouvrages du réseau d'assainissement départemental impactés par les grands projets de transport : Tramway T9 à Choisy-le-Roi et Orly.

2015-11-29 - Marché avec le groupement d'entreprises Razel-Bec/Urbaine de Travaux. Travaux sur les ouvrages du réseau d'assainissement départemental impactés par les grands projets de transport : Tramway T9 à Thiais.

2015-11-30 - **Autorisation préalable de lancement de la consultation et de souscrire un marché relatif aux travaux de curage et d'entretien des réseaux d'assainissement, des stations électromécaniques et des bassins à ciel ouvert à vocation d'assainissement.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-3 - 1.3.3. du 16 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : M. le Président du Conseil départemental est autorisé à lancer l'appel public à la concurrence, en vue de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de curage et d'entretien des réseaux d'assainissement, des stations électromécaniques et des bassins à ciel ouvert à vocation d'assainissement, et à signer les marchés correspondants à l'issue de la procédure.

Article 2 : Les marchés débuteront à la date de leur notification (et au plus tôt le lendemain de l'expiration des marchés en cours) et se termineront le 31 décembre de la même année. Sauf stipulation contraire du Pouvoir Adjudicateur, notifiée au titulaire, au moins trois mois avant la date de reconduction prévue, par courrier recommandé avec avis de réception, ils seront reconduits tacitement, pour une durée maximale d'un an, au premier janvier suivant la fin de chaque période, sans que leur durée totale n'excède quatre (4) ans. Le titulaire ne pourra s'opposer à cette reconduction.

.../...

Article 3 : Il s'agit de marchés à bons de commande allotis. Les montants minimum et maximum annuels sont fixés respectivement à :

N° du lot	Libellé	Montants annuels	
		Minimum	Maximum
1	curage des réseaux d'assainissement visitables et non visitables – secteur EST	1 500 000 € H.T.	3 000 000 € H.T.
2	curage des réseaux d'assainissement visitables et non visitables – secteur OUEST	1 500 000 € H.T.	3 000 000 € H.T.
3	curage et entretien des stations électromécaniques	1 000 000 € H.T.	2 000 000 € H.T.
4	entretien des bassins à ciel ouvert à vocation d'assainissement	400 000 € H.T.	1 000 000 € H.T.

Ces montants sont ramenés au prorata de la durée effective pour les première et dernière périodes.

2015-11-31 - Contrats de parrainage avec la société Degremont relatifs à la programmation artistique du Festival de l'Oh ! pour les éditions 2014 et 2015 de la manifestation.

2015-11-32 - Convention avec le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF). Réalisation du Festival de l'Oh ! 2015.

2015-11-33 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour l'animation du contrat Seine parisienne amont – année 2015.

2015-11-34 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour la mise en conformité de 50 branchements de particuliers et à 25 déconnexions des eaux de gouttière.

2015-11-35 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour le versement de la prime AQUEX (Aide à la Qualité d'Exploitation) pour l'année de fonctionnement 2013.

2015-11-36 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour les auscultations et diagnostics d'ouvrages visitables.

2015-11-37 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour les pré diagnostics d'ouvrages non visitables.

2015-11-38 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour les pré diagnostics d'ouvrages visitables.

2015-11-39 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (TR 33330-33331-33355), avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Fontenay-sous-Bois.

2015-11-40 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Aide financière de l'Agence pour le fonctionnement de la cellule d'assistance technique aux rejets non domestiques pour l'année 2015.

2015-11-41 - Conventions de mécénat avec diverses sociétés. Programmation artistique du Festival de l'Oh ! 2015.

Agrigex Environnement	10 000 €
BG Ingénieurs Conseils	6 000 €
Actemium Paris Instrumentation	6 000 €
Cofely-Inéo	6 000 €
CSM Bessac	3 000 €
Curage industriel de Gonesse	6 000 €
EMCC	6 000 €

EPDC.....	6 000 €
Lemairespace.....	3 000 €
Lyonnaise des eaux.....	12 000 €
Razel-Bec.....	6 000 €
Sanet.....	6 000 €
Valentin.....	10 000 €
Prolog Ingénierie.....	6 000 €
Eiffage TP Réseau.....	12 000 €

2015-11-42 - Reconduction pour l'année 2016 des marchés à bons de commande passés pour la direction des services de l'environnement et de l'assainissement.

Modernisation, maintenance et exploitation des réseaux de mesures hydrologiques dédiés au diagnostic permanent et à la surveillance des milieux naturels
Semeru/Sagee

Mesure et prévention des lames d'eau précipitées – Service Calamar
Rhéa

Assistance à la prévision pluviométrique

Curage et entretien des réseaux d'assainissement, des stations électromécaniques et des bassins à ciel ouvert à vocation d'assainissement

CIG/Segex (lot 1), **Sanet/Sanitra** (lot 2), **France Travaux/Valentin** (lot 3),
Agrigex Environnement/Mabillon (lot 4)

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015-11-46 - Subvention de 5 000 euros à la Coalition Climat 21. Action de facilitation de la mobilisation, l'hébergement, et plus largement tout élément indispensable aux actions citoyennes pendant la Conférence Climat Paris - Le Bourget 2015 (COP 21).

2015-11-47 - Soutien à l'activité des Espaces info énergie du Val-de-Marne. Conventions triennales. Versement de la participation 2015.

Association La Bouilloire - Cachan.....	12 100 €
Association Maîtrisez votre énergie - Montreuil.....	7 150 €
PACT de l'est parisien - Montreuil.....	9 900 €

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service administratif et financier

2015-11-43 - Règlement partiel de la décision budgétaire modificative n° 4 au budget 2015 du collège Rosa-Parks à Gentilly.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-3 - 1.3.3. du 16 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Dit que la décision budgétaire modificative n° 4 au budget 2015 du collège Rosa-Parks à Gentilly est réglée dans les conditions suivantes :

- Service OPC « opérations en capital » (investissement) : les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes de loyer pour un montant de 2 500 € sont supprimées,
- S77 « produits exceptionnels » : le prélèvement est réduit à 4 476,48 € au lieu de 6 976,48 €. Une nouvelle prévision de recettes et une nouvelle ouverture de crédits de 2 500 €, prévues initialement en OPC, complètent ce prélèvement pour maintenir un total de 6 976,48 € dans ce service, afin que le collège puisse recouvrer les recettes non réalisées.

Article 2 : Autorise M. le Président du Conseil départemental à revêtir de sa signature l'annexe à la décision budgétaire modificative n° 4 au budget 2015 du collège Rosa-Parks à Gentilly.

2015-11-44 - Subventions complémentaires aux collèges relatives à la pratique sportive. 2015.

1. EPS - Subventions pour la location de gymnases : 93 156,64 €

Ville	College	Montant
Fontenay-sous-Bois	Victor-Duruy	9 750,00 €
Ivry-sur-Seine	Georges-Politzer	3 626,00 €
Ivry-sur-Seine	Henri-Wallon	3 182,66 €
Saint-Maur-des-Fossés	Louis-Blanc	10 725,00 €
Saint-Maur-des-Fossés	Pierre-de-Ronsard	10 053,38 €
Saint-Maurice	Edmond-Nocard	6 270,00 €
Villecresnes	La Guinette	8 287,50 €
Villejuif	Du Centre/Aimé-Césaire	8 287,50 €
Villejuif	Guy-Moquet	8 775,00 €
Villejuif	Jean-Lurçat	7 800,00 €
Villejuif	Karl-Marx	7 800,00 €
Vincennes	Hector-Berlioz	7 336,00 €
Vitry-sur-Seine	Jules-Vallès	1 263,60 €

2. EPS - Subventions pour le transport vers les installations sportives

Ville	Collège	Montant
Champigny-sur-Marne	Lucie-Aubrac	8 057,00 €
Créteil	Amédée-Laplace	1 650,00 €
Nogent-sur-Marne	Édouard-Branly	1 597,20 €
Villeneuve-le-Roi	Jules-Ferry	2 040,07 €
Villeneuve-Saint-Georges	Jules-Ferry	2 150,00 €

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES VILLAGES DE VACANCES

2015-11-16 - Subventions pour des projets d'animation réalisés par des associations dans le cadre du dispositif *Goûtez l'été 2015*.

Club Sportif de Valenton.....	1 100 €
Association AFEFC IFEC - Ivry-sur-Seine.....	1 000 €
Association Fifty Fifty - Villiers-sur-Marne	1 200 €
Association ASCV - Vitry-sur-Seine.....	1 100 €
Association Capoiera To Blo Dayi - Vitry-sur-Seine	2 800 €
Association Ebony And Ivory - Paris.....	2 200 €
Association IRO-O - Champigny-sur-Marne.....	1 800 €
Association Kalouba - Fontenay-sous-Bois.....	1 500 €

Service des sports

2015-11-1 - Subventions pour l'organisation de stages de formation et de perfectionnement de cadres dans le domaine sportif. 4^e série 2015.

Union sportive d'Ivry section multisports	Stage de formation et de perfectionnement de cadres dans le domaine sportif	4 500 €
--	---	---------

2015-11-2 - Subventions pour l'organisation d'initiatives particulières. 4^e série 2015.

La Saint-Mandéenne section multisports	140 ans de la Saint-Mandéenne à Saint-Mandé du 12 au 14 juin 2015	2 400 €
Association des amis amateurs d'aéronautique et d'aéromodélisme - Créteil	Initiation à l'aéronotique à Créteil du 1 ^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015	700 €

2015-11-3 - Subventions aux comités sportifs départementaux pour l'acquisition de matériel destiné à favoriser la réalisation d'actions sportives. 3^e série 2015.

Comité départemental de voile.....	5 000 €
------------------------------------	---------

2015-11-4 - Subventions aux comités sportifs ou associations départementales pour l'acquisition de matériel destiné à être mis à disposition des associations sportives qui leur sont affiliées. 1^{er} série 2015. Conventions.

Comité départemental d'aviron.....	16 677 €
District du Val-de-Marne de football	29 984 €
Comité département de football américain.....	6 000 €
Comité départemental de gymnastique.....	30 000 e
Comité départemental de handball.....	24 000 €
Comité départemental de tir à l'arc.....	7 000 €

2015-11-5 - Subventions de fonctionnement aux associations sportives départementales. 4^e série 2015.

Comité départemental des sports de contact.....	2 500 €
---	---------

2015-11-6 - Subventions pour la création ou la rénovation lourde d'équipements multisports de proximité destinés à la pratique sportive des jeunes. 1^{er} série 2015. Convention et versement d'une avance.

Ville de Cachan.....	(subvention prévisionnelle : 100 000 €) 50 000 €
----------------------	--

2015-11-7 - Subventions pour la participation à des compétitions internationales de haut niveau. 7^e série 2015.

Judo club de Maisons-Alfort	African Open Championships à Casablanca les 14 et 15 mars 2015	2 000 €
	European Cup Junior à La Corogne (Espagne) les 23 et 24 mai 2015	420 €
	European Open à Minsk (Biélorussie) les 6 et 7 juin 2015	1 950 €
	European Cup Seniors à Celje (Slovénie) les 13 et 14 juin 2015	1 380 €

Union sportive de Créteil <i>section squash</i>	TOC New-York et Open Cleveland 2015 à New-York et Cleveland du 20 janvier au 3 février 2015	1 250 €
Union sportive fontenaysienne <i>section patinage de vitesse</i>	Compétition internationale Star Class à Torino du 20 au 22 février 2015	415 €
<i>section karaté</i>	Open king Mohamed VI à Casablanca du 14 au 17 mai 2015	1 575 €
Sucy judo	Open continental de Casablanca du 14 au 15 mars 2015	230 €
Red star club de Champigny <i>section escrime</i>	Coupe du monde de fleuret féminin senior à Tauberbischofsheim du 1 ^{er} au 5 mai 2015	255 €
<i>section judo</i>	European judo open à Cluj-Napoca (Roumanie) les 30 et 31 mai 2015	1 400 €
C.o.s.m.a. - Arcueil <i>section taekwondo</i>	Austrian open 2015 à Innsbruck (Autriche) les 30 et 31 mai 2015	1 350 €

2015-11-8 - Subventions pour l'acquisition de matériel pour les sections sportives des collèges du Val-de-Marne - 1^{re} série 2015.

Robert-Desnos - Orly	Cirque : Poste enceinte, matériel de jonglerie	360 €
Paul-Valéry - Thiais	Tennis : Échelle d'entraînement Aérobic : Sono	116 € 220 €

2015-11-9 - Subventions pour les déplacements aux compétitions des équipes et des sportifs inscrits dans les sections sportives (agrées par l'Inspection académique) des collèges du Val-de-Marne. 1^{re} série 2015.

Paul-Langevin - Alfortville	Basket-ball	92 €
Simone-Veil Mandres-les-Roses	Aérobic	1 445 €
Jules-Vallès - Vitry-sur-Seine	Rugby	780 €
De-Lattre Le Perreux-sur-Marne	Escalade	95 €
Paul-Valéry - Thiais	Aérobic Tennis	512 € 126 €
Henri-Wallon - Ivry-sur-Seine	Handball	169 €

2015-11-10 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 7^e série 2015.

Élan de Chevilly-Larue <i>section rugby</i>	Tournoi de rugby à 7 à Chevilly-Larue le 11 avril 2015	470 €
<i>section football</i>	Tournoi U6 à U13 à Chevilly-Larue les 13 et 14 juin 2015	1 000 €
Saint Charles Charenton basket	Lion's Cup 2015 à Charenton-le-Pont du 4 au 6 avril 2015	4 000 €
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre <i>section futsal</i>	Tournoi de futsal les 3 et 4 janvier 2015 au Kremlin-Bicêtre	470 €

<i>section football</i>	Tournoi U10/U11 au Kremlin-Bicêtre le 8 mai 2015	290 €
Entente sportive de Vitry-sur-Seine <i>section football</i>	Tournoi régional Guy Lachaud 2015 à Vitry-sur-Seine le 8 mai 2015	450 €
	Tournoi régional féminin à Vitry-sur-Seine le 14 mai 2015	375 €
Union sportive d'Ivry-sur-Seine <i>section athlétisme</i>	Meeting régional d'athlétisme à Ivry-sur-Seine le 16 mai 2015	280 €
Athlétique club de Choisy-le-Roi	"Kid's Athlé" à Choisy-le-Roi le 19 mai 2015	520 €
Escale boxing club Villiers-sur-Marne	Tournoi Konateam - Boxe éducative et féminine à Villiers-sur-Marne le 18 avril 2015	2 000 €
Association sportive amicale de Maisons-Alfort <i>section pétanque et jeu provençal</i>	Concours de boule lyonnaise à Maisons-Alfort le 19 avril 2015	350 €
<i>section athlétisme</i>	Meeting d'athlétisme 2015 à Maisons-Alfort le 12 avril 2015	475 €
Union sportive de Créteil <i>section karaté</i>	Interdojos 2015 à Créteil le 22 mars 2015	1 700 €
Club sportif de Valenton <i>section handball</i>	Tournoi mini-hand 2015 le 8 mars 2015 à Valenton	220 €
<i>section judo</i>	Tournoi sandball 2015 à Valenton le 5 juillet 2015	175 €
<i>section football</i>	Tournoi Randoris 2015 à Valenton le 11 avril 2015	2 200 €
	Tournoi Roland Roche 2015 à Valenton du 31 mai au 7 juin 2015	970 €
Union sportive fontenaysienne <i>section hockey-sur-glace</i>	Tournoi international benjamin (U13) à Fontenay-sous-Bois du 4 au 6 avril 2015	2 080 €
<i>section judo</i>	Trophée de l'U.S. Fontenay à Fontenay-sous-Bois le 19 avril 2015	500 €
Espace sportif de Sucy-en-Brie <i>section basket-ball</i>	Tournoi interscolaire de basket-ball à Sucy-en-Brie le 8 mai 2015	400 €
Club d'échecs de Créteil	Trophée jeunes à Créteil les 18 et 19 avril 2015	160 €
Club athlétique de L'Haÿ-les-Roses <i>section athlétisme</i>	Meeting régional de l'Haÿ-les-Roses à L'Haÿ-les-Roses le 11 juin 2015	790 €
Club omnisport municipal d'Arcueil - <i>section football</i>	Tournoi U12/U13 à Arcueil les 13 et 14 juin 2015	380 €
Club mouche Choisy-le-Roi et ses environs <i>section pêche</i>	Initiation à la pêche à la mouche à Santeny les 14 et 15 mars 2015	200 €
Union sportive d'Ormesson <i>section course à pied</i>	Cross d'Ormesson à Ormesson le 12 avril 2015	180 €
Union sportive d'Alfortville	Alfortville fête les rugbys à Alfortville	1 600 €

<i>section rugby</i>	le 13 juin 2015	
<i>section football</i>	19 ^e tournoi U12/ U13 à Alfortville du 17 au 19 avril 2015	510 €
Racing club de Joinville <i>section football</i>	Joinville Cup 2015 à Joinville-le-Pont les 18 et 19 avril 2015	3 500 €
Union sportive de Gentilly <i>section judo</i>	10 ^e tournoi de judo à Gentilly le 14 juin 2015	400 €

2015-11-11 - Subventions pour l'organisation de stages sportifs. 7^e série 2015.

Azur olympique de Charenton	Stage d'athlétisme de Printemps à Lloret de Mar du 18 au 25 avril 2015	2 350 €
Union sportive d'Ivry-sur-Seine <i>section athlétisme</i>	Stage d'entraînement à Tarnos du 19 au 24 avril 2015	2 200 €
<i>section natation</i>	Stage de natation à Calella (Espagne) du 25 avril au 2 mai	1 800 €
Union sportive de Créteil <i>section canoé-kayak</i>	Stage sportif à Eguzon Chantôme (36) du 20 au 24 avril 2015	358 €
Union sportive d'Alfortville <i>section athlétisme</i>	Stage d'oxygénation et préparation à Torremolinos du 18 au 25 avril 2015	2 020 €
Randoris club Villeneuve-le-Roi	Stage sportif et de préparation physique à Pontarlier du 19 au 24 avril 2015	990 €
Sucy judo	Stage de Noël à Sucy-en-Brie du 29 au 31 décembre 2014	445 €
Union sportive fontenaysienne <i>section boxe américaine</i>	Stage d'oxygénothérapie à La Plagne du 1 ^{er} au 7 mars 2015	690 €
Élan de Chevilly-Larue <i>section football</i>	Stage de perfectionnement à Chevilly-Larue du 20 au 24 avril 2015	1 800 €
<i>section tennis de table</i>	Stage de perfectionnement de Printemps à Chevilly-Larue du 20 au 24 avril 2015	250 €
<i>section badminton</i>	Stage de perfectionnement au badminton à Chevilly-Larue du 20 au 24 avril 2015	200 €
<i>section judo</i>	Stage de perfectionnement de Printemps à Chevilly-Larue du 20 au 24 avril 2015	360 €
La Vie au grand air de Saint-Maur-des-Fossés <i>section basket-ball</i>	Stage de découverte et de perfectionnement Hiver 2015 à Saint-Maur-des-Fossés du 16 au 27 février 2015	360 €
<i>section gymnastique artistique</i>	Stage sportif à Saint-Maur-des-Fossés du 23 au 27 février 2015	945 €
<i>section football</i>	Stage sportif à Saint-Maur-des-Fossés du 20 au 24 avril 2015	1 260 €
<i>section tennis de table</i>	Stage de Pâques 2015 à Saint du 20 au 27 avril 2015	900 €
Saint-Maur tennis de table	Perfectionnement et détection à Saint-Maur du 16 au 20 février 2015	210 €

Union sportive de Gentilly <i>section judo</i>	Stage de perfectionnement et d'échanges en Guadeloupe du 22 avril au 2 mai 2015	930 €
Thiais athlétique club	Stage de préparation aux compétitions interclubs à Tours du 26 avril au 2 mai 2015	1 140 €
Vincennes athletic	Stage de perfectionnement à Bellerive-sur-Allier du 19 au 24 avril 2015	1 090 €
Red star club de Champigny <i>section sports sous-marins</i>	Stage technique "vacances de Pâques" à Galéria (2B) du 18 au 26 avril 2015	2 050 €
<i>section sports canoë-kayak</i>	Stage sportif "kayak mer" à Venise (Italie) du 18 au 25 juin 2015	670 €
Schelcher aviron club Saint-Maur	Stage de Pâques au Lac des Settons (58) du 18 au 25 avril 2015	1 100 €
La saint mandeenne <i>section natation</i>	Stage d'entraînement et de préparation à Calella du 19 au 24 avril 2015	695 €
Espace sportif de Sucy-en-Brie <i>section gymnastique artistique</i>	Stage sportif à Hauteville-Lompnes (01) du 27 avril au 1 ^{er} mai 2015	1 350 €
<i>section athlétisme</i>	Stage d'athlétisme au Creps de Reims du 4 au 6 avril 2015	950 €
<i>section basket-ball</i>	Stage de perfectionnement à Sucy-en-Brie du 16 au 20 février 2015	330 €
Gymnastique rythmique de Sucy	Stage de Printemps à Sucy-en-Brie du 20 au 24 avril 2015	610 €
Stella sports Saint-Maur <i>section natation</i>	Stage de perfectionnement des groupes benjamins et poussins au Creps de Vichy - Bellerive-sur Allier du 18 au 24 avril 2015	900 €
Asfi Villejuif	Stage d'athlétisme pour les jeunes à Lloret de Mar du 18 au 24 avril 2015	950 €

2015-11-12 - Subventions pour l'organisation d'initiatives particulières en faveur de la pratique sportive des handicapés. 6^e série 2015.

Aviron marne et Joinville	Préparation aux Jeux Paralympiques Rio 2016 à Caen et Bellecin du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} juillet 2015	750 €
Hockey sporting club de Saint-Maur	Création d'une section hockey en fauteuil	5 000 €
A.S.P.A.R. Créteil <i>section cyclisme handisport</i>	Acquisition de matériel	1 500 €
	Stage sportif et découverte dans les Alpes de Haute Provence du 15 au 25 mai 2015	3 000 €
V Athlon Villejuif	Acquisition de matériel	1 000 €
Olympique des sourds de Chennevières	Tournoi de football 7x7 à Chennevières-sur-Marne le 13 juin 2015	180 €
Alpha loisirs <i>section handisport</i>	Stage d'initiation "handi-ski" à Saint-Sorlin d'Arves du 15 au 22 mars 2015	4 500 €
Union sportive d'Ormesson <i>section athlétisme</i>	Acquisition de joëlettes	3 500 €
Handivoile 94 Vitry-sur-Seine	Semaine de voile pour handicapés à Concarneau du 23 au 30 mai 2015	1 000 €

2015-11-13 - Subventions pour l'organisation de manifestations sportives de haut niveau. 2^e série 2015. Versement d'avances.

District du Val-de-Marne de football	48 000 €
Comité départemental d'athlétisme du Val-de-Marne	57 000 €

2015-11-14 - Subventions pour le soutien au sport collectif de niveau national. 5^e série 2015.

Union sportive Alfortville Handball	Handball	26 250 €
Avenir sportif d'Orly	Basket-Ball	10 500 €
Union sportive de Villejuif Volley-Ball	Volley-Ball	54 250 €
Union sportive d'Ivry Handball	Handball	157 500 €
Cercle des Nageurs de la Marne de Charenton	Water-Polo	12 250 €
Saint-Charles de Charenton Saint-Maurice Basket-Ball	Basket-Ball	21 000 €

2015-11-15 - Subventions aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 5^e série 2015. Versement de l'avance.

Comité départemental olympique et sportif (subvention prévisionnelle de 66 800 €) 57 635 €

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

Service associatif et démarche évaluation qualité

2015-11-17 - Renouvellement de la convention avec l'association Emmaüs-Synergie pour l'année 2015, et attribution d'une subvention de fonctionnement de 160 000 euros pour l'année 2015 dans le cadre du soutien à la parentalité.

PÔLE RELATIONS HUMAINES ET À LA POPULATION

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

Service projets et structures

2015-11-24 - Modernisation et la professionnalisation de services d'aide à domicile dans le Val-de-Marne 2013-2016. Avenant n°2 à l'accord-cadre avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la.

2015-11-25 - Expérimentation pour améliorer l'usage des services d'accueil temporaire des personnes âgées en perte d'autonomie. Convention avec l'État, ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

2015-11-26 - Préfiguration de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Service insertion

2015-11-18 - Plan stratégique départemental d'insertion. Subvention de 5 000 euros à l'association la Cravate solidaire pour son action en faveur de Val-de-Marnais engagés dans un parcours d'insertion.

**2015-11-19 - Résultats 2014 de l'offre d'insertion départementale.
[Communication à la commission permanente pour information]**

Au titre de sa compétence en matière d'insertion, réaffirmée par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département porte en propre ou participe au financement de plus d'une centaine d'actions (105 très précisément) - que l'on désigne communément sous l'appellation d' « **offre d'insertion** ».

Constituant l'un des éléments opérationnels de mise en œuvre du Plan stratégique départemental d'insertion (PSDI), tel qu'adopté à l'unanimité par le Conseil départemental en sa séance du 25 juin 2012, l'offre d'insertion a représenté un budget de **4,4 millions d'euros**, en 2014.

Pour rappel, les actions ainsi développées :

- s'adressent aux Val-de-marnais en démarche d'insertion les plus fragilisés et éloignés de l'emploi :

L'offre d'insertion départementale est construite dans le plein respect de la clarification des champs de responsabilités et compétences introduite par la loi du 1^{er} décembre 2008 – qui confirme la responsabilité du Service public de l'emploi dans l'accompagnement professionnel de l'ensemble des allocataires du rSa et confie au Département celle d'accompagner les publics les plus fragilisés.

Cet élément est essentiel à la lecture des résultats de l'offre d'insertion départementale et de son impact sur le parcours de ses bénéficiaires ;

- constituent des « leviers » / des « outils », parmi d'autres, mis à la disposition des publics et des professionnels :

L'offre d'insertion départementale vient en appui de l'accompagnement réalisé par les professionnels (des Espaces départementaux des solidarités, des Espaces insertion, des Centres communaux d'action sociale, de la CAF, de Pôle Emploi...) pour consolider le parcours d'insertion de la personne. Au cours de l'accompagnement, une action d'insertion peut être mobilisée (au même titre que l'offre de formation régionale, que l'offre de Pôle Emploi en matière d'insertion professionnelle, que les actions portées par les centres sociaux...) mais cette mobilisation ne représente pas un « passage obligé » pour toute personne engagée dans un parcours d'insertion.

Le déploiement de notre offre d'insertion s'inscrit dans un **contexte socio-économique dégradé**, se caractérisant notamment par une double augmentation :

- celle du nombre de demandeurs d'emploi : la barre des 100 000 personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B, C en Val-de-Marne a ainsi été franchie en mars 2015, parmi lesquelles 20 419 personnes ayant un droit payable au rSa ;
- celle du nombre d'allocataires du rSa : à ce jour, on dénombre plus de **38 000 allocataires du rSa val-de-marnais en démarche d'insertion** (c'est-à-dire relevant du périmètre des « droits et devoirs » tel que défini dans la loi, soit les allocataires du rSa socle, ex-RMI, et rSa socle majoré, ex-API) **sur plus de 47 000 allocataires du rSa** au total (allocataires du rSa socle et socle majoré, payés par le Département, et allocataires du rSa activité, ces derniers étant payés par l'État).

Cette hausse a pour impact direct une forte progression des dépenses d'allocations rSa versées par le Département : plus de 208 millions d'euros en 2014 (contre 192 millions d'euros en 2013).

Le présent rapport vise à présenter les **principaux éléments de résultats de cette offre pour l'année 2014**. En cela, il s'inscrit dans le prolongement des rapports présentés annuellement depuis 2011 avec un même objet, dans un souci de mise à la connaissance et d'analyse globale des résultats des actions d'insertion (et ce, sur un mode complémentaire aux rapports, présentés « au fil de l'eau », définissant l'engagement et le soutien du Département à telle(s) ou telle(s) action(s) de l'offre d'insertion départementale). Les résultats ainsi présentés sont issus du dispositif d'évaluation dont s'est doté le Département, dénommé « Système évaluation parcours insertion accès emploi » (**SEPIAE**).

Rappel relatif à l'outil d'évaluation de l'offre d'insertion départementale : le dispositif SEPIAE

Mis en place dès 2001, cet outil a valeur d'exemplarité dans ce domaine d'intervention : aujourd'hui encore, peu de collectivités départementales ont développé un outil informatique d'évaluation de leurs actions d'insertion aussi complet.

Ce dispositif fait l'objet d'ajustements en continu, afin de tenir compte des évolutions de l'offre d'insertion et, notamment, de la poursuite de son ouverture à des publics plus larges que les seuls allocataires du rSa.

En effet, l'outil SEPIAE a été initialement mis en place pour mesurer les parcours et la trajectoire des personnes allocataires du rSa positionnées sur une action de l'offre d'insertion.

Dans le cadre du Plan stratégique départemental d'insertion (PSDI) et dans l'objectif de se départir de logiques d'intervention cloivantes, centrées sur les dispositifs réglementaires et les « statuts » des publics, et non sur les besoins réels des habitants, a été réaffirmée la volonté d'ouvrir l'offre d'insertion à des publics plus larges que les seuls allocataires du rSa : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires des autres minimas sociaux...

Cette ouverture est, de fait, déjà à l'œuvre pour différentes actions de l'offre d'insertion départementale : actions relevant du « champ social » (épiceries sociales et solidaires, accueils de jour...), actions en faveur de la mobilité, structures d'insertion par l'activité économique...

Elle a été confortée début 2015 pour d'autres actions de l'offre d'insertion (actions de remobilisation, d'accompagnement dans l'élaboration du projet professionnel...), avec l'ouverture à l'ensemble des publics accompagnés par les travailleurs sociaux des Espaces départementaux des solidarités.

Afin d'intégrer pleinement ces « nouveaux » publics à l'analyse des résultats produits par l'offre d'insertion, a été engagé un travail de consolidation et d'ajustement technique du dispositif d'évaluation SEPIAE. Ces ajustements produiront leurs pleins effets en 2015 et permettront alors d'avoir des données totalement fiabilisées sur ces nouveaux publics intégrant les actions d'insertion départementales.

Sont joints à la présente délibération :

- un ensemble d'annexes pour permettre un rappel global sur le cadre organisationnel et juridique de l'offre d'insertion : modalités d'organisation et de construction de l'offre d'insertion départementale et évolutions majeures (annexe 1) ; affiche de l'offre d'insertion (annexe 2) ;
- la synthèse de l'étude 2014 des résultats de l'offre d'insertion produite par le Cabinet d'études ASDO - qui accompagne notre collectivité en ce domaine depuis plusieurs années (annexe 3).

I. L'offre d'insertion départementale : un outil s'adressant de façon effective à des publics particulièrement fragilisés

a- D'un point de vue quantitatif, on constate un maintien du volume des publics concernés par rapport aux années antérieures :

En 2014, ont été positionnées sur l'offre d'insertion 5 514 personnes (5 473 en 2013), parmi lesquelles :

- 4 066 personnes allocataires du rSa relevant du périmètre des droits et devoirs (4 151 en 2013) ;
- et 4 463 en y ajoutant les allocataires du rSa activité et ceux pour lesquels la demande de rSa est en cours d'instruction (4 522 en 2013).

Si l'on écarte les personnes pour lesquelles la question du « statut » n'a pas été renseignée à l'entrée dans l'action (4 %), ce sont 15 % des bénéficiaires intégrant une action d'insertion qui ne sont pas allocataires du rSa, soit une progression de 3 points par rapport à 2013.

b- D'un point de vue qualitatif, les actions d'insertion bénéficient aux publics cibles de l'intervention départementale en matière d'insertion, à savoir les val-de-marnais les plus fragilisés et éloignés de l'emploi :

Parmi les publics allocataires du rSa entrés sur une action d'insertion en 2014 :

- 60 % sont des femmes (lesquelles constituent 50,4 % de l'ensemble des allocataires du rSa) ;
- 24 % ont plus de 50 ans (soit la même part que pour l'ensemble des allocataires du rSa) ;
- 15 % ont plus de 5 ans d'ancienneté dans le dispositif rSa, lesquels sont ainsi fortement sous-représentés (ils constituent un tiers des allocataires du rSa) ;
- 40 % ont un niveau de formation inférieur au CAP - BEP (pour 33 % du public allocataire du rSa) ;
- 45 % sont de nationalité extra communautaire, alors que ces publics constituent environ un cinquième de l'ensemble de la population allocataire du rSa.

Surtout, les publics entrant dans les actions d'insertion se caractérisent par un cumul de problématiques :

- 21 % du public accueilli se déclarent en situation de logement précaire (hôtel, hébergement d'urgence, foyer, CHRS, caravane) ;
- pour 19 % des personnes, les problèmes financiers sont vus comme l'un des freins déterminants à l'insertion ;
- presque une personne sur 5 souffre de problèmes de santé (physique, mentale, dépendance).

II. L'offre d'insertion départementale : un outil qui couvre la diversité des besoins des publics

L'articulation de l'offre d'insertion départementale autour de 5 grands objectifs atteste d'une ambition de couvrir largement les besoins des publics, en allant du social vers la préparation à l'emploi.

a- Près de la moitié des entrées sur l'offre d'insertion départementale se fait sur une des actions regroupées au travers de l'objectif « Avoir des réponses à ses besoins quotidiens » (associations caritatives, épiceries sociales et solidaires, accueils de jour pour les personnes sans domicile stable) :

Portées par des acteurs associatifs, ces actions s'adressent à des publics en situation de grande précarité et le plus souvent très éloignés de l'emploi. Les personnes ainsi positionnées sur cette partie de l'offre d'insertion sont traditionnellement celles qui sont les plus précaires : les personnes les moins diplômées, les bénéficiaires de minima sociaux âgés de plus de 50 ans,

les familles monoparentales, les publics hébergés, sans domicile stable et les personnes de nationalité étrangère.

Ces associations interviennent pour résoudre des difficultés relevant de l'urgence sociale (besoin alimentaire, hébergement, aides sociales...) au travers d'aides concrètes (dépannage financier, alimentaire, domiciliation, premiers soins, distribution de produits de première nécessité...).

Leur action se situe souvent en amont d'un accompagnement conduit par un professionnel de l'insertion, pour un public en rupture. Elle répond à des besoins de première nécessité, revêt un caractère ponctuel, et ne peut donc être soumise à l'évaluation en termes d'impact sur le parcours des personnes.

Pour autant, et pour un public exclu ou en grand risque d'exclusion, l'action de ces associations permet de les remettre en lien avec les professionnels et les institutions, de promouvoir l'accès aux droits fondamentaux, la lutte contre le non recours et le « décrochage social ».

Focus sur les 12 épiceries sociales et solidaires

Dans le cadre de son offre d'insertion, le Département apporte un soutien systématique aux épiceries sociales et solidaires mises en œuvre en Val-de-Marne. En 2014, le montant global des subventions accordées aux 12 épiceries val-de-marnaises s'est ainsi élevé à plus de 120 000 €.

Pour rappel, les épiceries sociales et solidaires correspondent à :

- des lieux d'acquisition de denrées alimentaires moyennant une contribution des bénéficiaires ;
- des lieux de sociabilité et d'échanges.

En 2014, ce sont près de 900 ménages, dont la ressource principale est le rSa, qui ont été reçus par une épicerie sociale et solidaire.

Pour ces publics, et au-delà de la réponse à des besoins premiers apportée par ces structures, ce sont des dynamiques de remobilisation et un véritable travail de sensibilisation, voire d'accompagnement, sur les questions de gestion budgétaire, d'équilibre nutritionnel, de santé... qui sont initiés.

b- 1/3 du public est accueilli sur une des actions regroupées dans les objectifs « Définir ses atouts et ses besoins », « Développer la confiance en soi » et « Accéder à ses droits » (actions de diagnostic de la situation et des besoins de la personne, actions de remobilisation - dynamisation, ateliers des lieux ressources, actions d'information / orientation / accompagnement dans l'ouverture des droits) :

L'orientation vers ces actions répond à des besoins pluriels : permettre une évaluation globale des besoins de chacun, enclencher une dynamique d'insertion et définir ses priorités, accéder aux soins, favoriser l'accès effectif à la culture, aux loisirs, aux vacances, renforcer l'acquisition des savoirs de base...

Focus sur les actions de l'objectif « Développer la confiance en soi »

Dans le cadre de son offre d'insertion, le Département soutient un ensemble d'actions pour des personnes en situation d'isolement ou de perte de confiance et souhaitant être accompagnées pour se projeter dans un parcours : ateliers pluriels (expression / communication, travail corporel et activités sportives, initiation informatique, théâtre...) développés au sein de 3 lieux ressources (dont les 2 espaces insertion départementaux, de Fontenay-sous-Bois et Champigny-sur-Marne et 1 lieu ressource porté par un acteur associatif sur la commune de Vitry-sur-Seine), 8 actions de remobilisation-dynamisation engageant les personnes sur un accompagnement dans la durée (de 3 à 6 mois).

Les crédits d'insertion consacrés à cet objectif se sont élevés à près de 340 000 € en 2014.

Concernant les publics, les 8 actions de remobilisation – dynamisation ont concerné plus de 150 allocataires du rSa, dont une large majorité de femmes (71 %), des personnes « récentes » dans le dispositif rSa (32 % depuis moins d'1 an, 29 % entre 1 et 2 ans).

Concernant les freins travaillés (pouvant se cumuler) et au-delà de ceux inhérents à ces actions (confiance en soi et isolement social) , 52 % de leurs bénéficiaires ont entrepris des démarches pour résoudre leurs difficultés sur le plan administratif, 25 % pour résoudre des problèmes financiers, 20 % ont entrepris des démarches pour résoudre des difficultés de santé, 13 % pour résoudre des problèmes de logement.

c- 23 % du public est accueilli sur une des actions de l'objectif « Se préparer à l'emploi » (actions d'accompagnement dans l'élaboration du projet emploi dont certaines avec apprentissage linguistique, actions de préparation à l'accès à la formation qualifiante, actions d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique) :

L'orientation du public vers ces actions traduit un besoin en matière d'insertion professionnelle en amont d'un retour direct et classique vers l'emploi ou d'un accès à la formation professionnelle qualifiante. Sur un mode complémentaire et articulé à l'offre de droit commun (du Service public de l'emploi en matière d'insertion professionnelle ou du Conseil régional en matière de formation), il s'agit bien de proposer des appuis adaptés pour des publics présentant des difficultés spécifiques.

Focus sur les actions de pré qualification dans le secteur de l'aide à la personne expérimentées en 2014

Des actions de pré qualification dans le secteur de l'aide à la personne ont été expérimentées en 2014 :

- en application du PSDI qui fixe, entre autres orientations, la mise en place d'actions visant à consolider les parcours d'accès à la formation qualifiante,
- dans le prolongement de l'étude relative au diagnostic de la formation professionnelle continue dans le Val-de-Marne, réalisée en 2013, qui pose, entre autres préconisations, le développement d'actions pré qualifiantes dans un objectif de sécurisation de parcours dans trois secteurs d'activités : bâtiment, transport/logistique, sanitaire et social.

C'est dans ce cadre que 3 sessions pré qualifiantes dans le secteur de l'aide à la personne ont été mises en place, dont une en partenariat avec l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) AGEFOS PME.

Construite sur 200 heures, chaque session a eu pour objectifs de permettre une meilleure connaissance et compréhension des métiers de l'aide à la personne, la validation du projet professionnel et l'acquisition des pré requis demandés pour entrer en formation ou accéder à l'emploi.

Ces sont ainsi 42 femmes qui ont été positionnées sur ces actions, avec un faible niveau de formation pour la majorité et un niveau non négligeable de personnes de nationalité étrangère (26 au total).

À l'issue des actions, 60 % des sorties correspondent à des sorties dites « positives » : 13 retours à l'emploi (dont 6 en CDI) et 12 sorties en formation qualifiante.

III. L'offre d'insertion départementale : un outil porteur de dynamiques dans la construction des parcours d'insertion

Par-delà la complexité à rendre compte de résultats globaux concernant l'offre d'insertion et son impact auprès des publics (du fait de l'hétérogénéité des actions, de leurs objectifs et du profil des personnes concernées ; du fait de la difficulté à objectiver tous leurs effets dans les trajectoires individuelles des bénéficiaires - notamment sur les dimensions « remobilisation et

reprise de confiance en soi », « promotion du lien social »), l'efficience de cette offre peut être vérifiée au travers de deux éléments d'analyse complémentaires.

a- Les actions d'insertion impactent pour leurs bénéficiaires sur l'avancée des démarches d'insertion et sur les dynamiques de parcours :

L'impact de l'offre d'insertion sur les dynamiques de parcours peut toujours être vérifié à différents niveaux :

- En premier lieu, les actions permettent, au cours de leur réalisation, un travail effectif et une avancée réelle en termes de démarches produites avec la personne sur la prise en charge des freins (sociaux ou professionnels) identifiés à l'entrée. Ainsi, les problématiques linguistiques / de maîtrise de l'écrit ou encore celles liées à des dépendances / comportements addictifs (alcool, drogues, médicaments) sont travaillées avec la personne dans la quasi-totalité des cas ;
- Ensuite, les actions permettent d'initialiser ou de consolider des dynamiques de parcours. Dit autrement, elles vont être des « déclencheurs », des « facilitateurs » pour remobiliser la personne sur son projet (projet de vie, projet professionnel). Ainsi, suite à leur mobilisation en particulier sur les actions regroupées dans les objectifs « Définir ses atouts et ses besoins » et « Développer la confiance en soi », de nombreuses personnes ont débuté des parcours de soins, ont renoué des liens sociaux, ont entrepris des démarches administratives...
- Enfin, et pour prolonger ce constat d'une offre d'insertion « remobilisatrice » pour les publics, on notera que pour 41 % des allocataires du rSa, une autre orientation a été préconisée à l'issue de l'action (dont à 29 % une action de formation, à 30 % une action d'accompagnement dans l'élaboration du projet professionnel).

b- Les actions d'insertion sont des leviers effectifs de retour à l'emploi ou d'accès à la formation :

Même si le retour à l'emploi ne constitue pas la finalité opérationnelle immédiate et la clef de mesure première des actions d'insertion portées par le Département (du fait de la clarification des champs de compétences et de responsabilités apportée par la loi rSa, rappelé en introduction au présent rapport, et du repositionnement de l'offre opéré en ce sens), la situation des personnes au regard de l'emploi et de la formation continue néanmoins à faire l'objet d'une mesure précise.

Sur ce point, compte tenu des profils de publics effectivement concernés par l'offre départementale et du choix réaffirmé par la collectivité de positionner son intervention au profit des plus éloignés de l'emploi (en application de la clarification des champs de compétences rappelée par la loi rSa), ses résultats en matière d'accès à l'emploi et à la qualification restent significatifs : à l'issue des actions regroupées dans l'objectif « Se préparer à l'emploi », 1/4 des bénéficiaires accèdent à l'emploi et 16 % à la formation (qualifiante pour 51 %, professionnalisante pour 27 %). Au global, si on considère l'ensemble de l'offre d'insertion, ce sont 38 % des personnes ayant été positionnées sur une action qui ont accédé soit à l'emploi, soit à une formation.

Conclusion

Les résultats 2014 de l'offre d'insertion départementale tels que présentés ci-avant viennent, au global, confirmer son ciblage effectif sur les publics correspondant au cœur de nos obligations d'intervention, à savoir les publics les plus fragilisés et les plus éloignés de l'emploi. En cela, le contenu de notre offre s'avère pertinent au regard des besoins rencontrés et nos actions d'insertion constituent bien des leviers adaptés au service de l'accompagnement global effectué par les professionnels.

En vue d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux populations val-de-marnaise fragilisées et en application des orientations fixées dans le cadre du Plan stratégique

départemental d'insertion (PSDI), il est prévu le développement de nouvelles actions pour 2016, parmi lesquelles :

- des actions d'accompagnement à destination des publics « artistes - allocataires du rSa », « travailleurs non-salariés - allocataires du rSa » et des personnes en démarche d'insertion fragilisées sur le plan de la santé ;
- des actions de préparation à l'entrée en formation qualifiante sur de nouveaux secteurs d'activité (en plus du secteur de l'aide à la personne).

Il est entendu que ces développements s'inscrivent dans un contexte budgétaire particulièrement contraint et devront donc faire appel à l'ensemble des sources de financements mobilisables, au premier rang desquelles le Fond social européen (FSE).

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2015-526 du 7 septembre 2015

Délégation de signature à la directrice générale des services départementaux et aux directeurs généraux adjoints.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n° 2015-186 du 2 avril 2015 portant délégation de signature à la directrice générale des services départementaux et aux directeurs généraux adjoints ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2015-186 du 2 avril 2015 portant délégation de signature à la directrice générale des services départementaux et aux directeurs généraux adjoints est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M^{me} Josiane MARTIN, directrice générale des services départementaux, à l'effet de signer, viser ou approuver tous arrêtés, documents, correspondances et pièces administratives relatifs à la gestion du Département.

Article 3 : Délégation est donnée aux directeurs généraux adjoints, pour signer, viser ou approuver, en cas absence ou d'empêchement de la directrice générale des services, tous arrêtés, documents, correspondances et pièces administratives relatifs à la gestion du Département concernant leur pôle respectif :

- M. Bernard BEZIAU, directeur général adjoint chargé du pôle administration et finances ;
- M^{me} Valérie BROUSSELLE, directrice générale adjointe chargée du pôle éducation et culture ;
- M^{me} Michèle CRÉOFF, directrice générale adjointe chargée du pôle enfance et famille ;
- M. Luc ECHTLER directeur général adjoint chargé du pôle aménagement et développement économique ;
- M^{me} Mercédès GALANO, directrice générale adjointe chargée du pôle architecture et environnement,
- M^{me} Estelle HAVARD, directrice générale adjointe chargée du pôle relations humaines et à la population.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale des services et du directeur général adjoint du pôle concerné par la décision, les autres directeurs généraux adjoints seront compétents pour signer, viser ou approuver tous arrêtés, documents, correspondances et pièces administratives relatifs à la gestion du Département. »

Fait à Créteil, le 7 septembre 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux.
Pôle administration et finances
Direction des affaires juridiques.**

Le Président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2015-386 du 9 juillet 2015 portant d élégation de signature aux responsables de la direction des affaires juridiques ;

Sur la proposition de M^{me} la directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La délégation de signature accordée au chef du service de la gestion immobilière et patrimoniale et à son adjoint pour les matières et documents énumérés aux chapitres G et G°*bis* de l'annexe à l'arrêté n° 2015-386 du 9 juillet 2015 portant délégation de signature aux responsables de la direction des affaires juridiques est modifiée et ainsi rédigée :

G. – Chef du service de la gestion immobilière et patrimoniale, et adjoint au chef de service

- Procès-verbaux des assemblées de copropriété ;
- Certificats administratifs ;
- Demandes de certificats d'urbanisme ;
- Demandes d'extraits cadastraux, d'états de nantissement et d'extraits K *bis* du registre du commerce ;
- Copies hypothécaires ;
- Attestations immobilières ;
- Attestations de radiation hypothécaire ;
- Attestations de domicile ;
- Demandes d'états hypothécaires ;
- Demandes de fiches immobilières ;
- Saisine des services fiscaux ;
- Saisine des cabinets d'expertise ;
- Notifications d'offres amiables en matière d'expropriation ;
- Notifications d'arrêtés de cessibilité dans le cadre des déclarations d'utilité publique ;
- Certifications d'actes ;
- Déclaration de sinistres ;
- Contrats d'abonnement à l'eau, gaz, électricité, téléphone.

G *bis*. – Chef du service de la gestion immobilière et patrimoniale :

- Actes notariés ou en forme administrative portant transfert de propriété ou servitude ;
- Baux (civils, commerciaux, ruraux...), contrats et conventions de location, que le Département soit preneur ou bailleur.

Article 2 : M. Thierry VAROQUEAUX, chef du service de la gestion immobilière et patrimoniale, et M. Dominique FRILLEY, adjoint au chef du service, reçoivent respectivement délégation de signature pour les matières ainsi définies à l'article premier du présent arrêté modificatif.

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 septembre 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

n°2015-529 du 9 septembre 2015

Modification de l'arrêté n° 2015-026 du 28 janvier 2015 concernant l'agrément du multi accueil privé interentreprises Kid'S Cool, 1, avenue du Maréchal-de-Lattre-de Tassigny à Fontenay-sous-Bois.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'avis délivré par la Commission communale de sécurité le 16 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Maire de Fontenay-sous-Bois en date du 17 décembre 2014 ;

Vu la demande formulée par M. Gabriel BEN DAVID, président de la société Kid'S Cool SAS, 14, rue Charles-V à Paris ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté n°2015-026 du 28 janvier 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

« Madame Marie-Fatima MAKOSSO CAPITA, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est directrice de la structure. Elle est secondée par 6 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance. »

Article 2 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M. Gabriel BEN DAVID, président de la société Kid'S Cool SAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

Modification de l'agrément n° 2012-441 et de l'agrément n° 2010-023 concernant le multi accueil interentreprises privé, géré par l'association La Maison Kangourou, 5, avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté départemental n°2010-023 du 2 février 2010 ;

Vu l'arrêté départemental n°2012-441 du 11 septembre 2012 ;

Vu la demande de M. SPARANO, président de l'association La Maison Kangourou ;

Vu l'avis du médecin, directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'agrément n°2012-441 du 11 septembre 2012 est modifié ainsi qu'il suit :

« La direction du multi accueil interentreprises privé est assurée par Madame Marine PICHOT, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État. Elle est secondée par 13 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance. Madame Laurine SPORMEYEUR, infirmière diplômée d'État, assure la continuité de direction. »

Article 2 : L'article 2 de l'agrément n°2010-023 du 2 février 2010 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le nombre d'enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à 60 enfants. »

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M. SPARANO, président de l'association La Maison Kangourou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

**Agrément de la micro crèche Les Mini Kids,
137, rue du Professeur-Milliez à Champigny-sur-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire, par arrêté du Maire en date du 24 août 2015 ;

Vu la demande formulée par Madame Delphine BEN JAKOB, présidente de l'association Les Mini Kids, 21, rue Lucie-Aubrac à La Queue-en-Brie ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La micro crèche Les Mini Kids, 137, rue du Professeur-Milliez, à Champigny-sur-Marne, est agréée à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de 2 mois et demi à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à 10 enfants. Cette structure propose un accueil régulier et un accueil d'urgence. Cet établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

Article 3 : M^{me} Sarah ASSARAF-MERGUI, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est référente technique de la structure. Elle est secondée par 4 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M^{me} Delphine BEN JAKOB, présidente de l'association Les Mini Kids, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

**Agrément du multi accueil privé interentreprises Babilou,
10, rue du Nouveau-Bercy à Charenton-le-Pont.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire suite à l'avis de la Commission communale de sécurité, en date du 30 juillet 2015 ;

Vu la déclaration adressée à la Direction départementale de la Protection des Populations, en date du 24 avril 2015 ;

Vu la demande formulée par Madame Julia BOULET, responsable développement de la société Evancia Babilou, 24, rue du Nouveau-Bercy à Charenton-le-Pont ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le multi accueil privé interentreprises Babilou, 10, rue du Nouveau-Bercy, à Charenton-le-Pont, est agréé à compter du 24 août 2015.

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de deux mois et demi à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à 20 enfants. Cette structure propose un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence. Cet établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Article 3 : M^{me} Sophie QUIGNAUX, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est directrice de la structure. Elle est secondée par 6 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M^{me} Julia BOULET, responsable développement de la société Evancia Babilou, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

**Agrément du multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles,
10 bis, rue des Laitières à Vincennes.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire suite à l'avis de la Commission communale de sécurité en date du 10 juillet 2015 ;

Vu l'avis délivré par la Direction départementale de la Protection des Populations, en date du 16 juin 2015 ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire de Vincennes, réputé acquis le 22 août 2015 ;

Vu la demande formulée par Monsieur Damien TONDELLI, président de la société Les Petites Canailles, 96, rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles, 10 bis, rue des Laitières, à Vincennes, est agréé à compter du 26 août 2015.

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de 2 mois et demi à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à 30 enfants. Cette structure propose un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence. Cet établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 19 h. La capacité d'accueil de l'établissement sera progressive, allant jusqu'à 44 enfants, d'ici à septembre 2016 en fonction du personnel présent.

Article 3 : M^{me} Céline CASSE, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est directrice de la structure. Elle est secondée par M^{me} Julie ISSOSTA, infirmière diplômée d'État et 8 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M. Damien TONDELLI, président de la société Les Petites Canailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

**Agrément du multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles,
3, rue Édouard-Vaillant à Champigny-sur-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire de Champigny-sur-Marne suite au passage de la Commission de sécurité en date du 15 novembre 2013, retransmis par courrier le 22 juillet 2015 ;

Vu l'avis d'implantation du Maire de Champigny-sur-Marne, réputé acquis le 9 août 2015 ;

Vu l'avis délivré par la Direction départementale de la Protection des Populations, en date du 3 décembre 2013 ;

Vu la demande formulée par Monsieur Damien TONDELLI, président de la société Les Petites Canailles, 96, rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le multi accueil privé interentreprises Les Petites Canailles, 3, rue Édouard-Vaillant, à Champigny-sur-Marne, est agréé à compter du 31 août 2015.

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de 2 mois et demi à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à 30 enfants. Cette structure propose un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence. Cet établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 19 h. La capacité d'accueil de l'établissement sera progressive, allant jusqu'à 45 enfants, en fonction du personnel présent.

Article 3 : M^{me} Florence VAN DRIESSCHE, infirmière puéricultrice diplômée d'État, est directrice de la structure. Elle est secondée par 8 autres agents ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M. Damien TONDELLI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

Prix de journées applicables au foyer d'hébergement de l'association AMIS, 3 bis, rue André-Tessier à Fontenay-sous-Bois.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 312-1 alinéa I ;

Vu les articles R. 314-1 à R. 314-196 du même code relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 ;

Vu les articles R. 351-1 à R. 351-40 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 611-2 du Code de la santé publique ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale ;

Vu le courrier transmis le 31 octobre 2014 par lequel le président de l'association AMIS située à Champigny-sur-Marne (94500) – 153, boulevard Aristide-Briand, a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2015 ;

Vu les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 23 juillet 2015 ;

Vu la décision de tarification en date du 25 août 2015 ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles du foyer d'hébergement de l'association AMIS, 3 bis, rue André-Tessier à Fontenay-sous-Bois, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	58 341,00	720 189,32
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	526 878,00	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	134 970,32	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	654 915,78	712 784,78
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	51 769,00	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	6 100,00	

Les recettes et dépenses autorisées tiennent compte du report de résultat suivant :
 - reprise d'excédent du compte administratif 2013 : 7 404,54€.

Article 2 : Les prix de journées réels (non moyennés) de l'exercice 2015 du foyer d'hébergement de l'association AMIS, 3 bis, rue André-Tessier à Fontenay-sous-Bois, sont fixés à :

	Activités prévisionnelles		Prix de journée réels	
	Présences et absences de moins de 72 heures	Absences de plus de 72 heures	Prix de journée à taux plein	Prix de journée à taux réduit
Internat	5 563	580	108,31 €	90,31 €

Article 3 : Les prix de journées applicables au 1^{er} octobre 2015 au foyer d'hébergement de l'association AMIS, 3 bis, rue André-Tessier à Fontenay-sous-Bois et prenant en compte les produits encaissés et à encaisser, entre le 1^{er} janvier 2015 et la date d'effet du tarif, dans les conditions de l'exercice précédent, sont fixés à :

	Activités prévisionnelles à compter du 1 ^{er} octobre		Prix de journée moyennés à compter du 1 ^{er} octobre	
	Présences et absences de moins de 72 heures	Absences de plus de 72 heures	Prix de journée à taux plein	Prix de journée à taux réduit
Internat	1 391	145	107,89 €	89,89 €

Article 4 : Les prix de journées applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, dans l'attente de la fixation du tarif 2016, sont les prix de journée réels (non moyennés) arrêtés à l'article 2.

Article 5 : Tout recours dirigé contre le présent arrêté doit être porté devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France : DRJSCS (TITSS), 6-8, rue Eugène-Oudiné, (75013) Paris, dans le délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
 et par délégation,

La vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Prix de journée applicable au foyer d'accueil de jour n°1 de l'association AMIS, 153, boulevard Aristide-Briand à Champigny-sur-Marne.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 312-1 alinéa I ;

Vu les articles R. 314-1 à R. 314-196 du même code relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 ;

Vu les articles R. 351-1 à R. 351-40 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 611-2 du Code de la santé publique ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale ;

Vu le courrier transmis le 31 octobre 2014 par lequel le président de l'association AMIS située à Champigny-sur-Marne (94500) – 153, boulevard Aristide-Briand, a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2015 ;

Vu la décision de tarification en date du 25 août 2015 ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'accueil de jour n°1 de l'association AMIS, 153, boulevard Aristide-Briand à Champigny-sur-Marne, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	57 832,00	540 718,42
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	350 042,00	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	132 844,42	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	474 326,92	515 321,92
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	5 210,00	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	35 785,00	

Les recettes et dépenses autorisées tiennent compte du report de résultat suivant :
- reprise d'excédent : 25 396,50 €.

Article 2 : Le prix de journée réel (non moyenné) de l'exercice 2015 de l'accueil de jour n°1 de l'association AMIS, 153, boulevard Aristide-Briand à Champigny-sur-Marne, est fixé à 110,95 €.

Article 3 : Le prix de journée applicable au 1^{er} octobre 2015 de l'accueil de jour n° 1 de l'association AMIS, 153, boulevard Aristide-Briand à Champigny-sur-Marne, est fixé à 119,90 €. Conformément à l'article R. 314-35 du Code de l'action sociale et des familles, il prend en compte les produits encaissés et à encaisser, entre le 1^{er} janvier 2015 et la date d'effet du tarif, dans les conditions de l'exercice précédent

Article 4 : Le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, dans l'attente de la fixation du tarif 2016, sera le prix de journée réel (non moyenné) arrêté à l'article 2.

Article 5 : Tout recours dirigé contre le présent arrêté doit être porté devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France : DRJSCS (TITSS), 6-8, rue Eugène-Oudiné, (75013) Paris, dans le délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

n°2015-537 du 15 septembre 2015

Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé départemental par la société Expansiel Promotion, en vue d'installer un bureau de vente nécessaire à la commercialisation des logements neufs, sur un terrain cadastré T 36, 27, avenue Hoche à Ivry-sur-Seine.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération de la commission permanente n°2014 – 18-47 du 1^{er} décembre 2014 fixant le montant des redevances pour occupation privative, précaire et révocable du domaine départemental (hors domaine public routier) pour travaux et installations diverses à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la demande de la société Expansiel Promotion ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Autorisation d'occupation

Désignation du bien : Propriété départementale cadastrée T 36, 27, avenue Hoche à Ivry-sur-Seine pour une emprise d'environ 36 m² repéré ci-après sur les plans annexés au présent arrêté, bien du domaine privé départemental.

Désignation de l'occupant : Entreprise Expansiel Promotion dont le siège social est situé 21, avenue Saint-Maurice-du-Valais - 94412 Saint-Maurice Cedex est autorisée à occuper le terrain désigné à l'article 1^{er}.

Destination du bien : Installation d'un bureau de vente.

La présente autorisation est accordée à titre purement et strictement personnel. Elle est incessible, toute sous location est interdite et ne pourra être transférée à aucune société, compagnie ou personne sans nouvelle autorisation accordée par le Département du Val-de-Marne.

Article 2 : Date d'effet et durée de l'autorisation

La présente occupation prendra effet à compter du 24 août 2015 et est valable jusqu'au 25 août 2017.

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable et l'occupant ne pourra en aucun cas se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux ou à quelque autre droit.

Le Département se réserve le droit de résilier la présente autorisation pour tout motif d'intérêt général. La dénonciation de l'autorisation par anticipation interviendra sous préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

À son expiration et à la demande expresse du bénéficiaire, une nouvelle demande d'autorisation pourra être sollicitée auprès du Département du Val-de-Marne et éventuellement être accordée par celui-ci.

Article 3 : Conditions d'occupation

Les travaux d'aménagement et d'installation du bureau de ventes seront réalisés sous la responsabilité exclusive de l'occupant suivant les règles de l'art, les normes et la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité des personnes, en sorte que le Département ne puisse aucunement être inquiété de ce chef.

L'occupant devra faire son affaire personnelle de toutes les autorisations à obtenir de quelque administration que ce soit, se conformer aux textes en vigueur, de manière à ce que le Département ne puisse jamais en être inquiété et recherché à ce sujet.

L'occupant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité de la terre végétale présente sur le site, et s'engager à sa remise en état initial.

L'occupant prendra le terrain en l'état où il se trouvera au jour de l'entrée en jouissance et ne pourra exiger aucun travaux de quelque nature que ce soit, ni remise en état de la part du Département, et ce, pendant toute la durée de la présente autorisation.

L'occupant ne pourra sans le consentement exprès et écrit du Département, changer la distribution des lieux mis à disposition ou y apporter des modifications.

L'occupant devra quitter les lieux à la date d'échéance de la présente autorisation ou à la date de résiliation ; il devra rendre le terrain libre de tout équipement et construction en superstructure et infrastructure et devra prévoir un nettoyage du terrain, et le remettre dans son état d'origine lors de l'entrée dans les lieux.

La responsabilité du Département ne pourra être mise en cause de quelque façon que ce soit par l'occupant lorsque sa responsabilité sera invoquée au titre de la pollution des sols du bien départemental.

Article 4 : Responsabilités

Pendant toute la durée de la mise à disposition, l'occupant assumera la responsabilité et les risques du Propriétaire et fera son affaire personnelle des troubles de toute nature causés aux tiers du fait de ses travaux ou de son occupation, ainsi que des troubles de toute nature causés aux utilisateurs des équipements, et généralement de tous autres cas fortuits ou de force majeure, dans les limites strictes de sa propre responsabilité civile, en sorte que le Département ne puisse aucunement être inquiété de ces chefs.

L'occupant devra prendre toutes les précautions nécessaires pour que l'exercice de son activité ne puisse nuire à la tranquillité, à l'hygiène, à la salubrité, à la solidité ou à la bonne tenue des lieux mis à disposition et ne puisse causer aux voisins ni troubles, ni préjudice.

Le Département décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le terrain départemental mis à disposition.

L'occupant prendra une assurance responsabilité civile et de voisinage du fait de ses propres activités, et s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires à la réalisation des travaux effectués sur le terrain mis à disposition.

Ces polices souscrites devront en outre garantir le Département contre le recours des tiers pour quelque motif que ce soit tiré de cette utilisation.

L'occupant a l'obligation d'adresser une attestation annuelle de cette assurance à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Article 5 : Redevance

Le terrain, objet de la présente autorisation, est mis à disposition en contrepartie d'une redevance de 13 000 € (treize mille euros).

L'occupant s'engage à prendre à sa charge tous impôts personnels et taxes afférent à son occupation, de manière que le département ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

Fait à Créteil, le 15 septembre 2015

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Le vice-président

Pascal SAVOLDELLI
